

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 22 Novembre 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 77

Pouvoirs : 8

Membres votants : 85

Date de la convocation : 16/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-deux novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE suppléant de Philippe BOULLIER, Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Marc DEFIEBER suppléant de Claude GEORGES, Delphine DELACROIX-MALVASIO, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Martine GOETHEY, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD suppléant de Joël DESCAMPS, Thierry HAMON suppléant de Olivier PIQUENOT, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Nadia NADAUD, Jean PLENECASSAGNE, Jean-Jacques PREVOST, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESSCHE, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Caroline BEAUMONT, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Frédéric DELAMARE, Edmond DESHAYES, Jean DUTHILLEUL, Franck GIFFARD, Sonia GUEDON, Jean-Bernard JUIN, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Janine LEROUVILLOIS, Josette MUSSET, Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise PREYRE, Denis SZALKOWSKI, Françoise TURMEL, Josiane VARAISE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA.

Pouvoirs : Michel AUGER donne procuration à Yves RUEL, Christian BAISSÉ donne procuration à Jean-Jacques PREVOST, Anne BARTHOW donne procuration à Guillaume BOULAYE, Sandrine BOZEC donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Charles-Edouard DE BROGLIE donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Patrick HAUTECHAUD donne procuration à Myriam DUTEIL, Sébastien ROEHM donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Marie-Lyne VAGNER donne procuration à Louis CHOAIN.

Délibération n° 210/2022 : Modification délibérations n°179/2021 et 12/2022 – Modification des surfaces et numéros de parcelles – ZA de l'Aérodrome

Lors du conseil communautaire du 21 octobre 2021, l'achat des parcelles ZE67, ZE79 et ZE80, à la ville de Bernay, a été validé.

Lors du conseil communautaire du 1^{er} février 2022, l'achat des parcelles ZE67, ZE71 et ZE79, à la ville de Bernay, a été validé.

La validation du découpage parcellaire par le géomètre a modifié, à la marge, les surfaces et numéros de parcelles à acquérir.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de modifier les délibérations n°179/2021 et 12/2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 3111-1 et L. 3112-4 ;

Vu la délibération n°213/2019 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en date du 18 décembre 2019 portant définition des zones d'activités économiques ;

Vu la délibération n° 84/2022 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en date du 31 mai 2022 portant révision des tarifs modulables de vente des parcelles des ZAE ;

Vu les avis des Domaines en date du 10 novembre 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **MODIFIE** les dispositions ci-dessous des délibérations n°179/2021 et 12/2022 concernant les parcelles et surfaces à acquérir auprès de la ville de Bernay.

Délibération n°179/2021

Projet	Parcelles concernées	Surface	Prix de cession / m ² / HT	Prix de cession
A - AURA AERO	ZE 67 et ZE 79	10 110 m ²	11,5 € HT	116 265 € / HT
B - AENEAS	ZE 79 et ZE 80	15 330 m ²	11,5 € HT	176 306 € / HT

Délibération n°12/2022

Projet	Parcelles concernées	Surface	Prix de cession / m ² / HT	Prix de cession
A	ZE 67 ZE 71 et ZE 79	3000 m ²	11 € HT	33 000 € / HT
B	ZE 67	1 500 m ²	11,5 € HT	17 250 € / HT

Par les dispositions suivantes :

- ✓ **ACTE** l'acquisition des parcelles suivantes :

Projet	Parcelles concernées	Surface	Prix de cession / m ² / HT	Prix total de cession.
A	ZE91	1 499 m ²	11 € HT	17 238,5 € / HT
B	ZE 94 / ZE 101 / ZE 103	15 331 m ²	11,5 € HT	176 306,5 € / HT
C	ZE 93 / ZE 100	9 746 m ²	11,5 € HT	112 079 € / HT
D	ZE 92 / ZE96 / ZE98	3 000m ²	11 € HT	33 000 € / HT

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
77	8	85	0	85	0	85

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20221122-210_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 28/11/2022

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

